

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2021
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 48

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021
(accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives de haut niveau collectif

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau ou de bon niveau. L'enveloppe globale allouée s'élève à 487 200 €

Au vu des bilans réalisés à l'issue de la saison 2020/2021 par les associations sportives de haut niveau et des perspectives pour la saison 2021/2022, il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes pour la première partie de la saison 2021/2022 afin de soutenir les associations dans la réalisation de leurs projets (*Compte 414-6574-711*)

- | | |
|---|-----------|
| ➤ UJAP Quimper 29 (Basket Pro B masculine)
<i>60% de la saison 2021/2022 (total : 422 000 €)</i>
- versement n°1 : 253 200 €
- versement n°2 : 168 800 € | 253 200 € |
| ➤ Quimper Volley 29 Elite (Division Elite Féminine)
<i>1^{er} versement de la saison 2021/2022 (total : 340 000 €)</i>
- versement n°1 : 204 000 €
- versement n°2 : 136 000 € | 204 000 € |
| ➤ Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro Féminine)
<i>60% de de la saison 2021/2022 (total : 45 000 €)</i>
- versement n°1 : 27 000 €
- versement n°2 : 18 000 € | 27 000 € |
| ➤ UJAP Badminton (Nationale 3)
<i>60% de la saison 2021/2022 (total : 5 000 €)</i>
- versement n°1 : 3 000 €
- versement n°2 : 2 000 € | 3 000 € |

Après avoir délibéré, Mme Marie-Pierre JEAN-JACQUES ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;

2- d'autoriser madame la maire à signer les conventions avec les associations Quimper Volley 29, UJAP Badminton, UJAP Quimper 29, Quimper Cornouaille Tennis de Table.